

Le CNRS que nous voulons (2) : les missions de l'organisme

En juin 2009, le Conseil d'administration du CNRS va être renouvelé. Ce conseil de 21 membres comprend 4 représentants des personnels. Entre le 27 mai et le 16 juin, vous allez voter, par Internet, pour l'une des listes présentées par les organisations syndicales. La liste du SNCS-FSU sera conduite par Patrick Monfort, élu sortant.

H.E. Audier, J. Fossey et P. Monfort, élu et anciens élus du Conseil d'administration du CNRS

Le CNRS est menacé de démantèlement. Pour le SNCS, sauver le CNRS, c'est aussi rassembler sur des propositions, présentées dans une série de SNCS-HEBDO, consultables sur notre site¹. Dans celui-ci, nous voulons parler des missions et des principes d'organisation du CNRS.

Le SNCS soutient l'idée que le CNRS, comme le précise l'article 2 du décret portant sur son organisation, doit être chargé « *d'évaluer, d'effectuer ou de faire effectuer toutes recherches présentant un intérêt pour l'avancement de la science ainsi que pour le progrès économique, social et culturel du pays* ».

La genèse des projets ou des programmes de recherche résulte soit d'une demande interne à la communauté scientifique concernée soit d'une attente sociétale (économique, sociale ou culturelle ou citoyenne) externe à cette communauté. Le CNRS doit satisfaire ces deux types de demandes et en définir leurs volumes respectifs.

Pour remplir ce double rôle, le CNRS, dont la mission première est le progrès des connaissances, doit rester un organisme omnidisciplinaire de plein exercice, incluant toutes les grandes disciplines. C'est à chaque communauté de définir son contour disciplinaire. Dans chaque groupe de discipline, une évaluation scientifique nationale, collective, contradictoire et conjointe des unités et des individus doit être menée par le Comité national de la recherche scientifique dont il faut rétablir les prérogatives vis-à-vis des laboratoires.

L'organisation en grandes disciplines doit avoir comme complément une palette de programmes correctement financés, en propre ou en coopération avec d'autres organismes. Ces programmes doivent se substituer aux actions thématiques de l'ANR. Ils auraient deux rôles complémentaires. D'abord, renforcer la pluridisciplinarité, indispensable à certains progrès des connaissances, mais aussi répondre à des attentes particulières de la société. Cette conception du CNRS doit se traduire dans son organisation interne : d'une part une structure en

grandes disciplines, d'autre part une distribution en programmes interdisciplinaires financés de façon spécifique. Au-delà de leur rattachement principal, chaque laboratoire et chaque chercheur peuvent élarger à une ou plusieurs disciplines, mais aussi à un ou plusieurs programmes.

Pour mener à bien ces missions, le CNRS doit être autonome, c'est-à-dire maître de sa stratégie scientifique, de ses moyens financiers, humains (postes statutaires), organisationnels et disposer d'une évaluation de qualité. À ce titre, il doit être doté d'un système de conseils scientifiques forts, gage de son unité et de sa pluridisciplinarité et représentatif de la communauté scientifique², dont les avis s'appuient sur les rapports de conjoncture et prospective établis par les sections du Comité national.

Depuis 2002, le gouvernement appauvrit l'organisme en affectant les nouveaux moyens financiers à l'ANR. Il bloque le recrutement de personnels titulaires pour créer des CDD, liquide le Comité national au profit de l'opaque AERES et veut maintenant, sous couvert de coopérations entre organismes, donner le pouvoir stratégique à des superstructures technocratiques comme l'Alliance et ses instituts thématiques multi-organismes (ITMO).

Le CNRS que nous voulons implique la remise en cause des principes du "Pacte pour la recherche" qui sont opposés à ceux que nous développons. Mais cela n'empêche pas que le CNRS renforce ses relations avec les universités dans le cadre d'un partenariat rénové, ainsi que le développement d'échanges volontaires de personnels par le biais de postes d'accueil (cf. un prochain article), restaurant par là même la liberté d'initiative scientifique des UMR. Le nœud du problème, c'est qu'il faut doubler les crédits du CNRS en quatre ou cinq ans et accroître le nombre des personnels statutaires de 5 % par an. Impossible ? C'est pourtant une goutte d'eau par rapport au crédit d'impôt qui ne fait qu'arroser le sable !

¹ www.snscs.fr/rubrique.php3?id_rubrique=17

² En clair, au moins la moitié de ses membres doivent avoir été désignés par voie électorale.